

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2024

Présents : PERRODIN Hervé, JOLY Bernard, PERNOT Martine, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme TRECOURT Isabelle, M. DUBOIS Frédéric, M. PUYFAGES Mickaël, Mme PELLETIER Béatrice et M. VOISE Damien.

Secrétaire de séance : PERNOT Martine

Le quorum est atteint.

Ordre du jour de la séance :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 janvier 2024

Délibérations :

- Location du logement de la cure
- Placement du don sur un compte à terme
- Cartes jeunes
- Lotissement
- Achat de la parcelle AD 318
- Devis changement des volets de la Mairie
- Devis changement des volets de l'ancienne trésorerie
- Devis pour la réfection d'une partie de la façade de l'ancienne trésorerie
- Devis assainissement

Informations diverses :

- Droit de préemption
- Courrier d'une habitante concernant le compostage collectif
- Réunion AMJ
- Commission finances
- Commission internet- communication
- Commission patrimoine bâti
- Réunion PCS
- Questions et informations diverses
- Date du prochain conseil municipal

Ouverture séance : le 23 janvier 2024 à 20h30

- ✓ *Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2024 avec 14 voix pour*

Délibérations :

❖ Location de l'appartement T2 à la cure

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le T2 situé dans la cure est disponible à la location.

Vu le dossier de Mme MACE présenté par M. BERTHAUD, 1^{er} adjoint en charge de la gestion des logements communaux,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le loyer de ce logement à 390€ mensuel hors charges et il est proposé au Conseil de louer ce logement à partir du 01/04/2024 à Mme MACE,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité avec 14 voix pour (PERRODIN Hervé, JOLY Bernard, PERNOT Martine, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme TRECOURT Isabelle, M. DUBOIS Frédéric, M. PUYFAGES Mickaël, Mme PELLETIER Béatrice et M. VOISE Damien) :

- fixe le loyer à 390€ mensuel hors charges
- décide de louer le logement à Mme MACE à compter du 1^{er} avril 2024
- autorise M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

❖ Placement d'un don sur un compte à terme

Monsieur le Maire expose que l'article L161 8-2 du CGCT prévoit, en son alinéa 4 que les communes peuvent placer des recettes exceptionnelles dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat.

Ces recettes exceptionnelles, dont la liste est fixée par le décret en Conseil d'Etat n° 2004-628 du 28 juin 2004 (art. R 1618-1 du C.G.C.T.) sont les suivantes :

- Indemnités d'assurance ;
- Sommes perçues à l'occasion d'un litige ;
- Recettes provenant de ventes de biens tirés de l'exploitation du domaine réalisées à la suite de catastrophes naturelles ou technologiques ;
- Dédits et pénalités reçues de l'exécution d'un contrat

En dehors de ces recettes exceptionnelles dans l'attente de réemploi, peuvent aussi faire l'objet de placement, conformément à l'article L161 8-2 alinéa I, les fonds qui proviennent :

- de libéralités ;
- de l'aliénation d'un élément du patrimoine ;
- d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes à la collectivité

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'un leg a été attribué à la commune pour réparer l'église. Il explique aux membres du Conseil que les travaux ne commenceront pas en 2024.

De ce fait Monsieur le Maire propose de placer la somme de 420 000€ issue du leg comme suit :

- Compte à terme proposé par la direction générale des finances publiques
- D'une durée de 12 mois
- Le placement pourra être renouvelé

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité avec 14 voix pour (PERRODIN Hervé, JOLY Bernard, PERNOT Martine, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme TRECOURT Isabelle, M. DUBOIS Frédéric, M. PUYFAGES Mickaël, Mme PELLETIER Béatrice et M. VOISE Damien.) décide :

- de placer le leg d'un montant de 420 000 euros sur un compte à terme pour une durée de 12 mois
- d'autoriser M. Le Maire à renouveler le placement si besoin
- d'autoriser M. Le Maire à signer le contrat d'ouverture
- d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

❖ Cartes jeunes

Dossier présenté par M. le Maire,

Vu l'action menée en 2023 ;

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire son action de solidarité en offrant une carte-jeunes aux personnes âgées de 3 à 23 ans sur inscription à la mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité avec 14 voix pour (PERRODIN Hervé, JOLY Bernard, PERNOT Martine, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme TRECOURT Isabelle, M. DUBOIS Frédéric, M. PUYFAGES Mickaël, Mme PELLETIER Béatrice et M. VOISE Damien.) décide d'acheter pour l'année 2024 les cartes avantage jeunes proposées par l'Info Jeunes Jura et de les offrir aux jeunes de la commune de 3 à 23 ans (nés entre 2001 et 2021). La commune décide de fixer les modalités de réservation des cartes comme suit :

- _ Pré-inscription en mairie obligatoire en mai- juin 2024
- _ Une attestation sur l'honneur de résidence sera établie car seuls les enfants résidants dans la commune bénéficieront de la gratuité de la carte
- _ La carte sera distribuée aux enfants de 3 à 23 ans sans justificatif « étudiant »

Le nombre de cartes annuelles, variera en fonction de l'évolution de la demande et des variations de population. Le maire reste seul juge de l'opportunité de la dépense.

❖ Lotissement

Dossier présenté par M. le Maire et M Voise Damien,

Suite à la mise en pause du projet de lotissement,

Vu les éléments apportés par le SIDEC qui indique que si la commune ne souhaite pas poursuivre le projet, elle devrait inscrire la somme de 11 000 € (8 037,00 € TTC des dépenses déjà engagées plus une enveloppe « de sécurité » correspondante aux révisions de prix, aux éventuelles pénalités liées à la rupture du marché et à l'augmentation du coût de la Moe).

M. Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite du projet du lotissement « Champrond »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité avec 10 voix pour (, JOLY Bernard, PERNOT Martine, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, M. BERTHAUD Lilian, Mme TRECOURT Isabelle, M. DUBOIS Frédéric, M. PUYFAGES Mickaël, Mme PELLETIER Béatrice et M. VOISE Damien.) et 4 absentions (PERRODIN Hervé, BESSARD Bastien, CARE-BUISSON Suzanne et Mme NUNINGER Paule) :

- Décide de relancer le projet de lotissement
- Charge M. Le Maire de contacter le SIDEC

M. PUYFAGES s'absente du Conseil Municipal pour raisons personnelles et donne pouvoir à M. DUBOIS pour les délibérations suivantes.

❖ Achat par la commune de la parcelle AD 318 : remplace la délibération 50/2023

M. le Maire informe le Conseil municipal que la délibération 50/2023 comporte une erreur sur les vendeurs de la parcelle AD 318.

Une nouvelle délibération doit donc être prise pour acquérir ladite parcelle.

M. Le Maire rappelle avoir reçu un courrier de M. Patrice DONGHI, M. Florent DONGHI et Mme Isabelle JOFFROY qui proposent la vente de la parcelle AD 318 à la commune. Cette parcelle a une contenance de 250m². Ils souhaitent la vendre pour la somme de 3 000€ hors frais de notaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que cette parcelle est utilisée comme de la voirie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix pour (PERRODIN Hervé, JOLY Bernard, PERNOT Martine, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme TRECOURT Isabelle, M. DUBOIS Frédéric, Mme PELLETIER Béatrice, M. VOISE Damien et M. PUYFAGES Mickaël par pouvoir donné à M. DUBOIS) le conseil municipal décide:

- D'autoriser M. Le Maire à valider l'offre de M. Patrice DONGHI, M. Florent DONGHI et Mme Isabelle JOFFROY qui correspond à l'achat par la commune de la parcelle AD 318, d'une contenance de 250m², pour un montant de 3 000€ Hors frais de Notaire
- D'accepter que la commune prenne en charge l'intégralité des frais de notaire afférents à cet achat
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

❖ Devis pour l'installation de volets sur le bâtiment de la Mairie

M. le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire d'installer des volets sur le bâtiment de la mairie. Ces travaux sont indispensables pour réaliser des économies d'énergie et pour éviter que les salles du 1^{er} et 2^{ème} étage surchauffent en été.

M. Le Maire rappelle que la commission patrimoine bâti s'est réunie le mercredi 11 octobre 2023 pour étudier les différents devis.

Vu l'avis de la commission réunie le 11 octobre 2023,

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Jurathermi d'un montant de 35 211€ HT qui correspond à l'installation de 28 volets en composite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix pour (PERRODIN Hervé, JOLY Bernard, PERNOT Martine, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme TRECOURT Isabelle, M. DUBOIS Frédéric, Mme PELLETIER Béatrice, M. VOISE Damien et M. PUYFAGES Mickaël par pouvoir donné à M. DUBOIS) le conseil municipal décide:

- De valider le devis de l'entreprise Jurathermi d'un montant de 35 211€ HT.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer le devis de l'entreprise Jurathermi
- D'autoriser Monsieur le Maire à mandater la facture correspondante

❖ **Devis pour l'installation de volets sur le bâtiment de l'ancienne trésorerie.**

M. le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de changer des volets sur le bâtiment de l'ancienne trésorerie. Certains volets ont déjà été changés mais il en reste 9 à changer sur tout le bâtiment.

M. Le Maire rappelle que la commission patrimoine bâti s'est réunie le mercredi 11 octobre 2023 pour étudier les différents devis.

Vu l'avis de la commission réunie le 11 octobre 2023,

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise Jurathermi d'un montant de 10 185.63€ HT qui correspond à l'installation de 9 volets en composite sur le bâtiment de l'ancienne trésorerie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix pour (PERRODIN Hervé, JOLY Bernard, PERNOT Martine, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme TRECOURT Isabelle, M. DUBOIS Frédéric, Mme PELLETIER Béatrice, M. VOISE Damien et M. PUYFAGES Mickaël par pouvoir donné à M. DUBOIS) le conseil municipal décide:

- De valider les devis de l'entreprise Jurathermi d'un montant de 10 185.63€ HT.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer les devis de l'entreprise Jurathermi
- D'autoriser Monsieur le Maire à mandater la facture correspondante

❖ **Devis concernant la réfection d'une façade du bâtiment de l'ancienne trésorerie**

M. le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer le ravalement d'une façade du bâtiment de l'ancienne trésorerie.

M. Le Maire rappelle que la commission patrimoine bâti s'est réunie le mercredi 11 octobre 2023 pour étudier les différents devis.

Vu l'avis de la commission réunie le 11 octobre 2023,

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise Casaluxe d'un montant de 4 588€ HT qui correspond à la réfection d'une façade du bâtiment de l'ancienne trésorerie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix pour (PERRODIN Hervé, JOLY Bernard, PERNOT Martine, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme TRECOURT Isabelle, M. DUBOIS Frédéric, Mme PELLETIER Béatrice, M. VOISE Damien et M. PUYFAGES Mickaël par pouvoir donné à M. DUBOIS) le conseil municipal décide:

- De valider les devis de l'entreprise Casaluxe d'un montant de 4 588€ HT.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer les devis de l'entreprise Caslux
- D'autoriser Monsieur le Maire à mandater la facture correspondante

❖ **Devis pour des levés topographiques et géotechniques**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire dans le cadre de l'opération de renouvellement du réseau d'assainissement d'effectuer des études topographiques et des études géotechniques dans certaines parties de la commune.

Trois devis ont été reçus pour les levés topographiques et trois devis ont été reçus pour des études géotechniques et un diagnostic amiante HAP.

Pour les levés topographiques le cabinet d'étude CARTOLIA a fourni un devis de 4320€ HT, le cabinet d'étude ABCD un devis d'un montant de 5490€ HT et le cabinet VUILLEMEY un devis d'un montant de 7000€ HT.

Pour les études géotechniques le cabinet GEOTEC a fourni un devis de 8 970€ HT, le cabinet ALIOS un devis d'un montant de 9 740€HT, et le cabinet ICSEO un devis d'un montant de 10 420€HT.

M. Le Maire propose au Conseil de valider un devis pour les levés topographiques et un devis pour les études géotechniques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix pour (PERRODIN Hervé, JOLY Bernard, PERNOT Martine, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme TRECOURT Isabelle, M. DUBOIS Frédéric, Mme PELLETIER Béatrice, M. VOISE Damien et M. PUYFAGES Mickaël par pouvoir donné à M. DUBOIS) le conseil municipal décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise ALIOS d'un montant de 9740€ HT et d'autoriser M. Le Maire à signer le devis correspondant
- D'accepter le devis de l'entreprise CARTOLIA d'un montant de 4 320€ HT et d'autoriser M. Le Maire à signer le devis correspondant
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

• **Informations Diverses :**

- **Droit de préemption :** Le Conseil Municipal ne préempte pas les biens suivants :
 - ZR 54, 20 rue du Repos
 - AD 305, 33 rue du Faubourg
 - AH 488 et AH 782 1 chemin des Rampes
- **AMJ :** Des formations ouvertes à tous les membres du conseil sont prévues le 3 mai 2024 à Lons-Le-Saunier. M. Le Maire en informe les membres du conseil.
- **Courrier d'une habitante :** Conformément à la loi, des composteurs collectifs devront être installés dans la commune. Après une visite du Sictom, 2 emplacements ont été validés, à savoir un emplacement près du parking de l'ancienne trésorerie (rue des Remparts) et le second, place de la Vieille Eglise, sur la parcelle communale AH 474. Un courrier a été adressée à la propriétaire de la parcelle contiguë pour l'informer de cette installation. A la suite de celui-ci la propriétaire de la parcelle AH 473 s'oppose à cette réalisation prétextant des possibles nuisances. Il est à noter que la parcelle AH 473 contient un garage et non une habitation. Regrettant que cette localisation qui était optimale ne puisse accueillir les composteurs collectifs, le conseil municipal est amené à réfléchir à une solution qui sera certainement plus éloignée du centre du village.
- **Commission finances :** le 11 mars 2024 à 17h30
- **Commission Internet-Communication :** le 21 mars 2024 à 18h30
- **Commission patrimoine Bâti :** le 8 mars à 18h30 pour étudier le projet de revitalisation du Bourg
- **Commission PCS :** Reportée
- **Cérémonie du 19 mars :** 17h00 au monument aux morts
- **Questions diverses :**
 - ✓ Un conseiller demande les raisons de la démission de Mme VANDENEECKHOUTTE. M. Le Maire n'a pas de réponse à apporter à ce sujet, le courrier de démission n'évoquant aucune raison particulière.
 - ✓ M. Bessard revient sur la chute du frêne situé derrière l'église endommageant 2 véhicules. Il propose de diagnostiquer le frêne plus imposant situé à proximité de celui tombé dernièrement.
 - ✓ M. Le Maire propose aux membres du conseil d'envoyer un courrier aux associations pour les demandes de subventions 2024. La date butoir est fixée au 12 avril 2024 afin que la commission se réunisse avant fin avril.
- **Date du prochain conseil :** Mardi 26 mars 2024 à 20h30

La secrétaire de séance,
Martine PERNOT



Levée séance à 23h30

Le Maire,

Hervé PERRODIN



